

SIEA DES DEUX RIVES
PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL SYNDICAL
DU MARDI 10 MARS 2026 à 19h00



ORDRE DU JOUR

- Approbation compte rendu de séance du 29 janvier 2026
- Délibérations budgétaires :
 - SERVICE EAU POTABLE
 - Présentation et approbation du Compte Financier Unique 2025
 - Affectation des résultats 2025
 - SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 - Présentation et approbation du Compte Financier Unique 2025
 - Affectation des résultats 2025
 - SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
 - Présentation et approbation du Compte Financier Unique 2025
 - Affectation des résultats 2025
 - VOTE DU BUDGET
 - Eau potable 2026
 - Assainissement collectif 2026
 - Assainissement non collectif 2026
- Délibération : Avenant 1 Marché construction de la nouvelle station d'épuration LOT1-Opération 420
- Informations diverses
- Questions diverses

Monsieur Didier AUDOIT constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h00.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Les membres présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 15, il a été décidé de procéder conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Michel VINCELOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Assistaient également à cette séance Myriam DOLEU (Conseiller au décideurs locaux – DRFIP nouvelle aquitaine) et Flavie REMAUT (SIEA des 2 rives).

Le compte rendu de la séance du 29 janvier 2026 est validé à l'unanimité.

Monsieur le président Didier AUDOIT rappelle que les projets des délibérations ont été envoyés préalablement à la réunion afin que chacun puisse en prendre connaissance. L'ensemble des élus (titulaires et suppléants) a été convié à une réunion préparatoire au comité syndical afin de présenter l'ensemble des points à l'ordre du jour. Cette réunion a eu lieu en amont du comité syndical à 18h00. Il rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 29 janvier 2026.

DELIBERATIONS

Pour le vote de cette délibération, M. Didier AUDOIT présente le compte financier unique ainsi que la note de synthèse et quitte la séance. La présidence est assurée par le doyen d'âge M. Michel VINCELOT.

M. Michel VINCELOT procède à la lecture et soumet au vote la délibération.

Délibération 06-2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Pour le vote de cette délibération, Didier AUDOIT quitte la séance, la présidence est assurée par le doyen d'âge, Monsieur Michel VINCELOT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélie LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilyns DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (13+1 procuration)

06-2026 _ Approbation du compte financier unique 2025 - Budget Eau Potable - 70400

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.1612-10 et suivants relatifs au compte financier unique ;
- l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au service eau potable
- la délibération n°13-2025, en date du 18/02/2025, arrêtant le budget primitif de l'exercice 2025 ;
- le Compte Financier Unique établi pour l'exercice 2025, transmis par l'ordonnateur et le comptable public conformément à la réglementation en vigueur ;
- le rapport de présentation du CFU et les pièces justificatives transmises aux membres de l'assemblée ;

Considérant

- que le Compte Financier Unique retrace la totalité des opérations budgétaires, financières et patrimoniales du budget 70400 pour l'exercice 2025 ;
- que les résultats comptables et financiers ont été arrêtés comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Résultat de l'exercice	Section d'exploitation	619 057,55 €	1 012 566,61 €	393 509,06 €
	Section d'investissement	888 731,94 €	448 893,53 €	-439 838,41 €
Report de l'exercice N-1	Report section d'exploitation		1 798 861,54 €	
	Report section d'investissement		318 004,67 €	
TOTAL réalisation et report		1 507 789,49 €	3 578 326,35 €	2 070 536,86 €
Reste à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	177 729,58 €	120 750,00 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	177 729,58 €	120 750,00 €	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	619 057,55 €	2 811 428,15 €	2 192 370,60 €
	Section d'investissement	1 066 461,52 €	887 648,20 €	-178 813,32 €
	TOTAL CUMULE	1 685 519,07 €	3 699 076,35 €	2 013 557,28 €

Le Président sort de la salle, et après en avoir délibéré le comité syndical, **à l'unanimité, ADOPTE** le compte financier unique de **l'exercice 2025** arrêté ci-dessus.

Didier AUDOIT présente l'affectation du résultat.

Monsieur le Président procède à la lecture et met au vote la délibération.

Délibération 07-2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19 h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurateur (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procurator à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (14+1 procurator)

07-2026 _ Affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2025
Budget Eau potable - 70400

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 décide de procéder à l'unanimité à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice	excédent	393 509.06 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	1 798 861.54 €
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	2 192 370.60 €
	déficit	
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	
	déficit	439 838.41 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	318 004.67 €
	déficit	
Résultat comptable cumulé (à reporter)	excédent (R001)	
	déficit (D001)	121 833.74 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		177 729.58 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		120 750.00 €
Solde des restes à réaliser		- 56 979.58 €
Besoin réel de financement		178 813.32 €
Excédent réel de financement		

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
--

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	178 813.32 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
<i>SOUS TOTAL (R 1068)</i>	<i>178 813.32 €</i>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)	2 013 557.28 €
TOTAL (A1)	2 013 557.28 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	
--	--

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT
--

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 = déficit reporté	R002 = excédent reporté	D001 = solde d'exécution N-1	R001 = solde d'exécution N-1
	2 013 557.28 €	121 833.74	R1068 = excédent de fonctionnement capitalisé 178 913.32 €

Pour le vote de cette délibération, M. Didier AUDOIT présente le compte financier unique ainsi que la note de synthèse.

Cédric FRECHAUT souhaite que puisse être précisé la périodicité des remboursements de l'emprunt de 2 000 000€ sur 20 ans. Didier AUDOIT précise qu'il s'agit de remboursement trimestriel avec des amortissements constants. Le remboursement trimestriel permet d'avoir une proposition plus avantageuse qu'avec un remboursement semestriel ou annuel.

Didier AUDOIT quitte la séance. La présidence est assurée par le doyen d'âge M. Michel VINCELOT. M. Michel VINCELOT procède à la lecture et soumet au vote la délibération.

Délibération 08-2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19 h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Pour le vote de cette délibération, Didier AUDOIT quitte la séance, la présidence est assurée par le doyen d'âge Monsieur Michel VINCELOT ;

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (13+1 procuration)

08-2026 _ Approbation du compte financier unique 2025 - Budget Assainissement collectif - 70420

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.1612-10 et suivants relatifs au compte financier unique ;
- l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au service assainissement collectif
- la délibération n°14-2025, en date du 18/02/2025, arrêtant le budget primitif de l'exercice 2025 ;
- le Compte Financier Unique établi pour l'exercice 2025, transmis par l'ordonnateur et le comptable public conformément à la réglementation en vigueur ;
- le rapport de présentation du CFU et les pièces justificatives transmises aux membres de l'assemblée ;

Considérant

- que le Compte Financier Unique retrace la totalité des opérations budgétaires, financières et patrimoniales du budget 70420 pour l'exercice 2025 ;
- que les résultats comptables et financiers ont été arrêtés comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Résultat de l'exercice	Section d'exploitation	709 917,29 €	1 166 656,20 €	456 738,91 €
	Section d'investissement	5 206 624,68 €	3 821 685,90 €	-1 384 938,78 €
Report de l'exercice N-1	Report section d'exploitation		2 553 356,41 €	
	Report section d'investissement		739 384,17 €	
TOTAL réalisation et report		5 916 541,97 €	1 630 001,23 €	- 928 199,87 €
Reste à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation	1 630 001,23 €		
	Section d'investissement	1 630 001,23 €	557 071,00 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	1 630 001,23 €	557 071,00 €	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	709 917,29 €	3 720 012,61 €	3 010 095,32 €
	Section d'investissement	6 836 625,91 €	5 118 141,07 €	-1 718 484,84 €
	TOTAL CUMULE	7 546 543,20 €	8 838 153,68 €	1 291 610,48 €

Le Président sort de la salle, et après en avoir délibéré le comité syndical, **à l'unanimité**, **ADOpte** le compte financier unique de **l'exercice 2025** arrêté ci-dessus.

*** * ***

Didier AUDOIT présente l'affectation du résultat.

Monsieur le Président procède à la lecture et met au vote la délibération.

Délibération 09-2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19 h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
	ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (14+1 procuration)

09-2026 _ Affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2025 Budget Assainissement collectif - 70420

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 décide de procéder **à l'unanimité** à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice	excédent	456 738.91 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	2 553 356.41 €
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	3 010 095.32 €
	déficit	

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	
	Déficit	1 384 938.78 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	739 384.17 €
	déficit	
Résultat comptable cumulé (à reporter)	excédent (R001)	
	déficit (D001)	645 554.61€

Dépenses d'investissement engagées non mandatées		1 630 001.23 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		557 071.00 €
Solde des restes à réaliser		1 072 930.23 €
Besoin réel de financement		1 718 484.84 €
Excédent réel de financement		

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)		
En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		1 718 484.84 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
	SOUS TOTAL (R 1068)	1 718 484.84 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)		1 291 610.48€
	TOTAL (A1)	1 291 610.48€

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		
--	--	--

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 = déficit reporté	R002 = excédent reporté	D001 = solde d'exécution N-1	R001 = solde d'exécution N-1
			0 €
	1 291 610.48€	645 554.61 €	R1068 = excédent de fonctionnement capitalisé
			1 718 484.84 €

Pour le vote de cette délibération, M. Didier AUDOIT présente le compte financier unique ainsi que la note de synthèse.

Il rappelle que l'équilibre de ce budget tenait depuis des années aux recettes issues des dossiers financés à l'époque par l'agence de l'eau.

Actuellement le service ANC du SIEA des 2 RIVES a plus de charge que de recettes.

En vu de 2027, une réflexion sur le territoire et/ou politique tarifaire ainsi qu'affectation des charges de fonctionnement sera à mener pour garder le budget équilibré.

Le groupement de commande qui avait été réalisé avec la CDC Convergence Garonne (prestataire SAUR) arrive à échéance en fin d'année. Des réunions de travail sont prévues avec la CDC pour ce marché.

Didier AUDOIT quitte la séance, la présidence est assurée par le doyen d'âge M. Michel VINCELOT.
M. Michel VINCELOT procède à la lecture et soumet au vote la délibération.

Délibération 10-2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19 h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Pour le vote de cette délibération, Didier AUDOIT quitte la séance, la présidence est assurée par le doyen d'âge Monsieur Michel VINCELOT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilyns DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan,	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan,	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)
ADHERENTS	Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	

Procurator (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procurator à Corinne BOURCHEIX (Cérons)
Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint
Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
Suffrages exprimés : 14 (13+1 procurator)

10-2026 _ Approbation du compte financier unique 2025 - Budget Assainissement non collectif - 70425

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.1612-10 et suivants relatifs au compte financier unique ;
- l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au service assainissement non collectif
- la délibération n°15-2025, en date du 18/02/2025, arrêtant le budget primitif de l'exercice 2025 ;
- le Compte Financier Unique établi pour l'exercice 2025, transmis par l'ordonnateur et le comptable public conformément à la réglementation en vigueur ;
- le rapport de présentation du CFU et les pièces justificatives transmises aux membres de l'assemblée ;

Considérant

- que le Compte Financier Unique retrace la totalité des opérations budgétaires, financières et patrimoniales du budget 70425 pour l'exercice 2025 ;
- que les résultats comptables et financiers ont été arrêtés comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Résultat de l'exercice	Section d'exploitation	21 815,80 €	8 907,78 €	-12 908,02 €
	Section d'investissement			0,00 €
Report de l'exercice N-1	Report section d'exploitation		27 745,01 €	
	Report section d'investissement			
TOTAL réalisation et report		21 815,80 €	36 652,79 €	14 836,99 €
Reste à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	21 815,80 €	36 652,79 €	14 836,99 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL CUMULE	21 815,80 €	36 652,79 €	14 836,99 €

Le Président sort de la salle, et après en avoir délibéré le comité syndical, **à l'unanimité** :
ADOpte le compte financier unique de **l'exercice 2025** arrêté ci-dessus.

Didier AUDOIT présente l'affectation du résultat.

Monsieur le Président procède à la lecture et met au vote la délibération.

Délibération 11-2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19 h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilyns DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint
 Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
 Suffrages exprimés : 15 (14+1 procuration)

11-2026 _ Affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2025
Budget Assainissement non collectif - 70425

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 décide de procéder à l'unanimité à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice	excédent	
	déficit	12 908.02 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	27 745.01 €
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	14 836.99 €
	déficit	

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	
	déficit	
Résultat comptable cumulé (à reporter)	excédent (R001)	0,00 €
	déficit (D001)	

Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		0,00 €

Besoin réel de financement		
Excédent réel de financement		0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)		
En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
<i>SOUS TOTAL (R 1068)</i>		0,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)		14 836.99 €
TOTAL (A1)		14 836.99 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		
--	--	--

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 = déficit reporté	R002 = excédent reporté	D001 = solde d'exécution N-1	R001 = solde d'exécution N-1
			0,00 €
	14 836.99 €	0,00 €	R1068 = excédent de fonctionnement capitalisé
			0,00 €

M. Didier AUDOIT rappelle les débats d'orientation budgétaires du 29 janvier 2026.

Des ajustements (diminution) ont été apportés suite aux 1^{ers} reversements de début février :

- sur les recettes (eau et assainissement)
- redevances performance agence de l'eau (eau et assainissement)

Monsieur le Président procède ensuite à la lecture et met au vote les délibérations 12 à 14.

Délibération 12-2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19 h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilyns DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (14+1 procuration)

12-2026 _ Vote du budget 2026 - Eau Potable - 70400

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération sur le débat d'orientation budgétaire du 29 janvier 2026,

Monsieur le Président expose au comité les conditions de préparation du **budget EAU POTABLE 2026** ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

ADOpte le budget Eau Potable 2026, arrêté comme suit :

EAU POTABLE DES DEUX RIVES - 70400 - SIEA 2 RIVES eau potable - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 939 538,09	925 960,81
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 013 557,28
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 939 538,09	2 939 538,09
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 576 476,09	2 755 289,41
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	177 729,58	120 750,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 121 833,74	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 876 039,41	2 876 039,41
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	5 815 577,50	5 815 577,50

Délibération 13-2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19 h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA

(Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauge quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (14+1 procuration)

13-2026 _ Vote du budget 2026 – Assainissement Collectif - 70420

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération sur le débat d'orientation budgétaire du 27 janvier 2025,

Monsieur le Président expose au comité les conditions de préparation du **budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026**;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

ADOpte le budget Assainissement collectif 2026, arrêté comme suit :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES DEUX RIVES - 70420 - SIEA DES DEUX RIVES - ASS COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 292 445,49
	1 000 835,01	
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)
	0,00	(si excédent)
	1 291 610,48	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 292 445,49
		2 292 445,49

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 080 445,13
	3 798 929,97	
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 630 001,23
	557 071,00	557 071,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
	645 554,61	(si solde positif)
	0,00	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 356 000,97
		4 356 000,97
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	6 648 446,46
		6 648 446,46

Délibération 14-2025

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (14+1 procuration)

14-2026 _ Vote du budget 2026 – Assainissement Non Collectif - 70425

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération sur le débat d'orientation budgétaire du 29 janvier 2026,

Monsieur le Président expose au comité les conditions de préparation du **budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2026** ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

ADOpte le budget Assainissement non collectif 2026, arrêté comme suit :

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES DEUX RIVES - 70425 - SIEA des deux rives Asst NON COLLECTIF - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	25 357,75	10 520,76
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 14 836,99
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	25 357,75	25 357,75

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	25 357,75	25 357,75

Flavie REMAUT indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération considérant la nécessité de modifier le marché « construction de la nouvelle station d'épuration, de postes de relevage et de réseaux de transfert » et plus précisément le lot 1, opération 420 afin de régulariser la prise en compte de modifications techniques survenues au cours de l'exécution du marché.

Didier AUDOIT procède à la lecture de la délibération et la soumet au vote

Délibération 15-2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilyns DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (14+1 procuration)

15-2026_ Avenant n°1 – Construction nouvelle station d'épuration – Lot 1

Vu le Code de la commande publique et son article R2194-8,

Vu le marché public notifié le 17/05/2024 relatif à la Construction d'une nouvelle station d'épuration, de postes de relevage et de réseaux de transfert et plus précisément, LOT 1 : Construction de la nouvelle station d'épuration, opération 420,

Vu la délibération n°21-2024 attribuant le marché « construction d'une nouvelle station d'épuration (8500EH), de 2 postes de relevage et de réseaux de transfert des eaux usées et traitées (gravitaire et refoulement)»

ATTRIBUTION LOT 1 : station d'épuration au groupement d'entreprises conjointes avec mandataire solidaire SAUR et cotraitants SAS TOUJA, SARL PEREZ CONDE TP et SARL d'architecture Philippe ABADIE et autorisant le Président à signer tout document relatif à ce dossier,

Vu la durée d'exécution du marché public de 18 mois,

Vu le montant initial du marché public d'un montant HT de 3 960 000.00€, selon la répartition suivante : SAUR : 1 244 000€HT, SAS TOUJA : 2 696 000€HT, SARL PEREZ CONDE TP : 15 000€HT et SARL d'architecture Philippe ABADIE : 5 000€HT,

Vu le projet d'avenant n°1 formalisé par le formulaire EXE10,

Considérant la nécessité de modifier le marché afin de régulariser la prise en compte de modifications techniques survenues au cours de l'exécution du marché avec impact financier.

Considérant les adaptations techniques suivantes introduites par le présent avenant :

N° de la fiche de demande de modification	Intitulé et descriptif de la modification technique	Impact financier HT
TOU-ENS-MD-B-001	Recul des grues à tour pour éviter le renversement sur les voies SNCF	+ 22 670,00 €
TOU-ENS-MD-B-002	Ajout d'une résine de protection armée dans les canaux de prétraitements	+ 10 780,00 €
SAU-ENS-MD-B-001	Corrections de la non-conformité de livraison des conduites à l'interface par le lot 3	+ 5 180,00 €
TOTAL		+ 38 630,00 €

Considérant l'impact financier de ces modifications techniques intervenues au cours de l'exécution du marché, les lignes suivantes sont ajoutées au DPGF du marché :

N°	Rév.	DESIGNATION	MANDATAIRE SAUR	CO-TRAITANT 1 TOUJA	CO-TRAITANT 2 PEREZ CONDE TP	CO-TRAITANT 3 ARCHITECTE	TOTAL €
AVENANT N°1 : PRISE EN COMPTE DE MODIFICATIONS TECHNIQUES							
19		TOTAL AVENANT N°1					
19.1	P2	Recul des grues à tour pour éviter le renversement sur les voies SNCF		22 670,00 €			22 670,00 €
19.2	P2	Ajout d'une résine de protection armée dans les canaux de prétraitements		10 780,00 €			10 780,00 €
19.3	P2	Corrections de la non-conformité de livraison des conduites à l'interface par le lot 3	2 430,00 €	2 750,00 €			5 180,00 €
TOTAL TRAVAUX LOT 1 "CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION" HT			1 246 430,00 €	2 732 200,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	3 998 630,00 €
TVA 20%			249 286,00 €	546 440,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	799 726,00 €
TOTAL TRAVAUX LOT 1 "CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION" TTC			1 495 716,00 €	3 278 640,00 €	18 000,00 €	6 000,00 €	4 798 356,00 €

Considérant que l'avenant entraîne les modifications financières suivantes :

	Marché avant avenant n°1	Avenant n°1	Marché après avenant n°1
SAUR			
Montant HT	1 244 000,00 €	+ 2 430,00 €	1 246 430,00 €
TVA (taux de 20 %)	248 800,00 €	+ 486,00 €	249 286,00 €
Montant TTC	1 492 800,00 €	+ 2 916,00 €	1 495 716,00 €
SAS TOUJA			
Montant HT	2 696 000,00 €	+ 36 200,00 €	2 732 200,00 €
TVA (taux de 20 %)	539 200,00 €	+ 7 240,00 €	546 440,00 €
Montant TTC	3 235 200,00 €	+ 43 440,00 €	3 278 640,00 €
SARL PEREZ CONDE TP			
Montant HT	15 000,00 €		15 000,00 €
TVA (taux de 20 %)	3 000,00 €		3 000,00 €
Montant TTC	18 000,00 €		18 000,00 €
SARL d'architecture Philippe ABADIE			
Montant HT	5 000,00 €		5 000,00 €
TVA (taux de 20 %)	1 000,00 €		1 000,00 €
Montant TTC	6 000,00 €		6 000,00 €
TOTAL HT	3 960 000,00 €	+ 38 630,00 €	3 998 630,00 €
TOTAL TVA (taux de 20%)	792 000,00 €	+ 7 726,00 €	799 726,00 €
TOTAL TTC	4 752 000,00 €	+ 46 356,00 €	4 798 356,00 €

Le montant de l'avenant tel qu'il résulte des modifications décrites ci-avant est le suivant :

Montant avenant n°1	
Montant HT	+ 38 630,00 €
TVA (taux de 20 %)	+ 7 726,00 €
Montant TTC	+ 46 356,00 €
% d'écart introduit par l'avenant	+ 0,98 %

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité **décide** :

- **D'approuver** l'avenant n°1,
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant sur le formulaire EXE10 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- **d'inscrire** au budget les crédits nécessaires.

INFORMATIONS DIVERSES

Le président rappelle aux membres que suite aux futures élections, il faudra que chaque nouveau conseil municipal nomme rapidement les délégués pour le SIEA des 2 RIVES afin de pouvoir mettre en place le prochain conseil syndical.

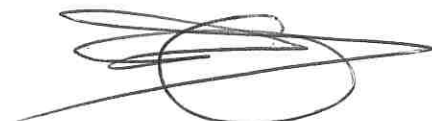
QUESTIONS DIVERSES

M. le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question

La séance est levée à 19h15

M. AUDOIT Didier (Cadillac sur Garonne) - Président



M. VINCELOT Michel (Béguey) – secrétaire de séance

